

## Commission chaufferie du 07 juin 2023 – 17h30

Présents : Michaël ROHR, Yannick PIQUEE, Philippe CUNY, Jean-Gérard GEORGES, Daniel JOMARD.

Excuses : Didier HOUOT, Jean-François MESDAG.

Services : Rémi DECOMBE, Jérôme CUNAT, cabinet Terranergie (M. PIERRE).

### 1°) Etude d'optimisation de la chaufferie bois – présentation de la phase Projet :

Suite à la décision de différer le projet d'optimisation de la chaufferie bois et son réseau de chaleur d'une année afin que le projet soit éligible aux subventions, le cabinet Terranergie présente le projet réactualisé à la commission.

L'objectif est d'adapter la puissance de l'unité de production aux puissances appelées par les bâtiments raccordés et de projeter cette analyse dans le temps avec différents *scenarii* d'optimisation énergétique de ces bâtiments. Le but est aussi d'assouplir le réseau en installant un ballon tampon ainsi qu'un bâtiment supplémentaire (espace saint-hubert). Les contours du projet sont globalement les mêmes que ceux présentés en réunion de novembre 2022.

Monsieur JOMARD demande si les travaux comprennent l'évacuation d'une des deux chaudières gaz ce à quoi il est répondu favorablement.

Il est demandé de corriger quelques puissances souscrites pour avoir le dimensionnement exact : le collège, l'espace saint-hubert, le cinéma. Certaines puissances ont été baissées suite à diagnostic sur place par le bureau d'étude : gymnase, école maternelle, salle polyvalente.

Monsieur JOMARD estime qu'il faut prévoir un dispositif d'extinction incendie dans l'alimentation bois de chaque chaudière. C'est prévu au cahier des charges, mais c'est à préciser techniquement.

Il demande également combien d'offres peuvent être attendues. M. PIERRE répond 3 voire 4. Il estime que la consultation se trouve dans de meilleures conditions car les délais de fournitures sont redevenus normaux. Les prix sont à reconsidérer de +5% environ.

Monsieur GEORGES demande si le circuit hydraulique passe par le ballon tampon et est donc chauffé par la chaudière gaz. Il est répondu favorablement. Il demande si ce n'est pas un problème si la chaudière bois ne tourne pas car il faudrait alors commencer par chauffer le ballon tampon. Monsieur PIERRE estime qu'il serait vite à température et le programme de régulation optimisera le circuit pour éviter à tout prix les cycles courts.

Il faut corriger les fautes d'orthographe et coter les plans fournis.

L'estimatif du coût annuel du P3 doit être réhaussé car même si les chaudières seront neuves il s'agit de plus petites unités plus soumises à des casses et pannes.

Il manque le volet des subventions et le calcul du retour sur investissement.

### Orientations et rétroplanning :

L'offre de base est estimée à 382 500 € HT. Deux options sont prévues : raccordement de l'espace saint-hubert pour 33 000 € HT et installation de 3 filtres électrostatiques (un pour chaque cheminée) pour émettre moins de poussières de bois à 75 000 € HT. Un lot spécial reprise des chaudières sera ajouté pour distinguer la nouvelle installation de l'ancienne.

Le *scenario* retenu par la commission est celui d'une absence de rénovation des bâtiments raccordés à court terme, ce qui doit être réfléchi à plus longue échéance et surtout financé. Le ballon tampon est retenu, de même que le maintien d'une chaudière gaz et le remplacement de la chaudière bois par trois unités de 330kW.

Suite aux ajustements du dossier PRO par le maître d'œuvre, le dossier de subvention sera déposé auprès de l'ADEME début septembre. Le DCE sera publié courant octobre pour une durée de 6 semaines et une attribution du marché vers janvier 2024.

L'avenant à venir sur le contrat avec Idex sera étudié courant Février 2024, la préfecture des Vosges étant favorable au recours à l'avenant.

Les travaux sont envisagés sur la période Mai à Septembre 2024.

## **2°) Questions diverses :**

Concernant l'étude de faisabilité relative à une nouvelle unité de production en cours de réflexion : que penser d'une PAC à la place d'une chaudière bois ?

Selon le maître d'œuvre, cette option peut être intéressante mais pas forcément aussi économique que le bois en cas de prix de l'électricité élevé. Cela reste une solution pertinente pour les planchers chauffants de la Mairie. Elle devrait être dimensionnée aux alentours de 100KW. Cela serait très peu coûteux en exploitation donc cela peut s'étudier.

La séance est levée à 19h10.

Vagney, le 14 juin 2023,  
Le Vice-président de la commission chaufferie,  
Michaël ROHR

